



L'activiste et militante politique Henriette Ekwe, a réagi, suite à une correspondance dans laquelle, le préfet du département des Haut-Plateaux accuse ce chef d'avoir organisé une concertation politique dans son palais sans son autorisation

La lauréate 2010 du Prix international Femme de courage, décerné par le département d'Etat américain, s'est insurgée hier de l'attitude de l'administrateur civil envers le Roi des Bamendjou, c'était au cours d'un déjeuner de presse organisé à Douala par le **Cadre citoyen de concertation**.

« L'expression citoyenne est une donnée fondamentale. Le régime de Yaoundé doit le savoir. Nous n'avons pas de leçon à recevoir des administrateurs civils pour avoir combattu pour la démocratisation et la libération de la parole au Cameroun. 30 ans après, c'est inconcevable qu'un préfet menace une autorité traditionnelle. Je proteste avec la dernière énergie contre cette méthode d'intimidation », a déclaré Tata Henriette, comme on l'appelle affectueusement.

Pour rappel, le vendredi 24 juillet 2020, le préfet des Haut-Plateaux se fend d'une mise en garde, reprochant au charismatique chef traditionnel d'avoir **« tenu une concertation politique non déclarée au sein de sa chefferie le samedi 18 juillet 2020 »**.

L'autorité préfectorale, indique dans sa mise en garde, que le roi a violé la loi **N°90/04 du 19 décembre 1990**, portant sur les manifestations publiques. Par ailleurs, l'administrateur civil principal mentionne « ***que le chef a mis en péril l'ordre public et la légalité*** ».

Dans la suite de sa mise en garde aux allures martiales, le numéro 1 du département des Haut-plateaux, prévient le chef traditionnel, qu'en cas de récidive, il prendra toutes ses responsabilités conformément à l'article **29 du décret 77/245 du 15 juillet 1977** portant organisation des chefferies traditionnelles.